

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°233

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 35

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 15 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 novembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, VANNIER Jean-Yves, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : DUCATTEAU Sylvie, MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Jean-François MONINO

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Laurence GRARE

Madame Sandrine LE MOINE

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Salah CHIBAH

Madame Sophie VALLY

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Rachid ZAIRI

Madame Thérèse MBONDO

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

OBJET : Convention annuelle entre la commune d'Aubervilliers et l'association Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers (CICA)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,
Vu du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1611-4 ;

Vu le projet de convention entre le Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers (CICA) et la Commune d'Aubervilliers autorisant le versement d'un acompte des 5/12^{ème} du montant de la subvention versée en 2017 par la Commune au CICA et mettant à disposition à cette dernière des locaux municipaux sis 7 rue Achille Domart à Aubervilliers (93300) à titre gracieux ;

Vu le budget communal ;

Considérant l'intérêt que représente pour la Commune les activités menées par le CICA ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE les termes de la convention annuelle conclue entre l'Association « Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers » et la Commune d'Aubervilliers pour l'année 2018 telle que celle-ci est annexée à la présente délibération.

DIT que la convention autorise, pour l'année 2018, le versement d'un acompte des 5/12^{ème} du montant de la subvention versée en 2017 par la Commune au CICA et mettant à disposition à cette dernière des locaux municipaux sis 7 rue Achille Domart à Aubervilliers (93300) à titre gracieux.

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention.

Reçu en préfecture le : 17/11/17
Publié le : 17/11/17
Certifié exécutoire : 17/11/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

